

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

Convocation faite le 30 AOUT 2023.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Décisions modificatives n°1 BP CHAUFFERIE
- Acquisition de plein droit de biens sans maître
- Transfert de la Compétence eau potable à la communauté de communes
- Tarifs Sapin 2023
- Tarifs accompagnant (REPAS DE NOEL 2023)
- Tarifs Festivités NOEL 2023
- Questions Diverses

La séance est ouverte le 4 SEPTEMBRE 2023 à 19h06

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, Mme MILLOT Catherine, Mme Aurélie GOUT, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, M. Didier BOMPEIX, Mme Cécile TURGIS, et M. Daniel CARDEAUD, Mme Joëlle DEVAUD (à partir de 19h14) et M. Frédéric FIEDLER

Excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GOUT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT A L'UNANIMITE (9 pour)

2023-054 DECISION MODIFICATIVE n°1 du Budget CHAUFFERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

Approuve l'écriture comptable suivante :

- DI Compte 2313 : + 65 822.70 €
- RI Compte 1311 : + 65 822.70 €

2023-055 ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIENS SANS MAÎTRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité (9 pour), le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : Le bâti situé au MONTHUAUD, Parcelle section B, n° 485, de 32m², menace de s'écrouler et les parcelles non bâties ci-dessous sont en déshérence.

ADRESSE	SECTION	N°	HA	A	CA	ADRESSE	SECTION	N°	HA	A	CA
LE POINT DU JOUR	B	344		8	87	LE MONTHUAUD	B	487			39
	B	348		8	36		B	488		9	38
	B	355		31	25		B	491			84
LA LANDE ET LE BOIS	B	375		24	48		B	494		3	50
	B	382		73	40		B	498		3	38
LA COUTURE DU MONTHUAUD	B	426	1	02	65		B	515		2	60
	B	432		23	10		B	531		10	55
	B	443		14	46		B	560		11	93
	B	445		82	95		B	579		55	01
LE MONTHUAUD	B	466		24	00	B	583		12	74	
	B	475		7	80	B	585		4	53	
	B	478		20	20	B	602		68	20	
	B	485		1	53	B	603		31	58	
						LES LANDES DE BETOULLE	B	785		15	96

19h14 : Arrivée de Mme DEVAUD Joëlle

2023-056 DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE (PRODUCTION ET DISTRIBUTION) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BENEVENT – GRAND-BOURG AU 01.01.2024

Le conseil municipal s'interroge sur la gestion future et les coûts que cela engendrera pour la communauté de commune.

De plus, la proximité avec le syndicat de l'ardour est un atout pour nos concitoyens.

La bonne gestion opérée par le syndicat de l'ardour nous satisfait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : (10 Contre)

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de communes de Bénévent – Grand-Bourg au 01^{er} janvier 2024, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT.

2023-057 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TARIFS DE VENTE DES SAPINS 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-68 fixant les tarifs des sapins de Noël pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

FIXE les tarifs pour la vente des sapins pour l'année 2023 comme suit :

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|
| - Sapins + de 4m collectivité : 50 € | | |
| - Sapin entre 1.50m et 2 m : | Nordmann : 25 € | Epicéa : 20 € |
| - Sapin de moins 1m50 : | Nordmann : 20 € | Epicéa : 15 € |

2023-058 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE TARIF POUR LES ACCOMPAGNANTS AU REPAS DES AINES 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le tarif de 40 € par accompagnant au repas des Aînés 2023

2023-059 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TARIFS CONCERNANT LES FRAIS POUR LES FESTIVITES DE NOEL 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des dépenses effectuées en 2022 pour les colis des aînés, le repas et l'animation musicale.

Il précise que cette année, lors du vote du budget, il a été prévu d'intégrer un arbre de Noël pour les enfants habitant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la participation à hauteur de 40 € maximum par personne pour le repas des aînés

DECIDE la participation à hauteur de 30 € maximum par colis de Noël 2023 (1 pers)

DECIDE la participation à hauteur de 40 € maximum par colis de Noël 2023 (2 pers)

DECIDE la participation à hauteur de 400 € maximum pour l'animation 2023

DECIDE d'attribuer une participation de 15 € maximum par enfant pour l'arbre de Noël

Informations diverses

RDV du 30-08-2023 avec Mme la Préfète : Lors de cet entretien et en présence de Mme GOUT Aurélie 1^{ère} adjointe, ils ont pu discuter avec Mme la Préfète sur les projets portés par le conseil municipal.

1^o Point : Le projet BATIMENT Mairie :

Mme la préfète assure son soutien financier à hauteur de 80% composé de plusieurs financements de l'Etat pour l'année 2025. Le dépôt des dossiers de financement seront donc déposés en fin d'année 2024.

2^{ème} point :

L'acquisition de bien immobilier par la commune afin de pouvoir augmenter les résidences principales sur notre commune. Mme la Préfète est favorable à cette démarche.

3^{ème} point :

Le Projet EVS est définitivement clos sur la commune d'Arrènes.

4^{ème} point :

La création d'une association centrée sur la randonnée et la mise en valeur du patrimoine communale est un atout touristique pour la commune.

DEMENAGEMENT DU SSIAD : Les locaux seront au sein de l'EHPAD de Bénévent L'abbaye à partir d'Octobre 2023.

ACHAT TERRAIN IMPASSE DU LOTISSEMENT : L'administré ayant fait la demande le 01-06-2023 retire sa proposition d'achat. Il ne souhaite plus acquérir de terrain pour des raisons financières et médicales. (Courrier du 25-07-2023)

AMF TELETHON : Suite à leur demande de subvention pour l'année 2024, le conseil municipal garde leur ligne de conduite et décide de ne pas attribuer de subvention. L'enveloppe financière est distribuée qu'aux associations communales.

DEPOT DE BOIS : Un dépôt de bois sans autorisation a été effectué au Point du Jour. Le dépositaire dédommagera la commune avec un chargement de bois pour notre chaufferie communale.

COUPE DE BOIS : Sur le chemin donnant à la station de neutralisation d'eau, des branches d'arbres gêne la bonne circulation du camion qui livre le GAZ. Mr Pluviaud informe que des coupes d'arbres seront effectuées prochainement pour faciliter l'accès.

REUNION DE TRAVAIL INTERNE : Mr le Maire souhaite organiser une réunion de travail pour parfaire le plan de sauvegarde communal.

EGLISE : Une rencontre avec Père Philippe (Paroisse de la Souterraine) à eu lieu le 26 Août 2023. Une procédure à été mise en place pour l'ouverture de la sacristie de l'église du bourg et de la Chapelle de REIX.

CHIEN ERRANTS :

- Au lieu dit les Trois piles, il nous a été signalé que les chiens n'étaient pas attachés et rendaient difficile la libre circulation des piétons et des cyclistes sur la route. Mr le Maire informe qu'au prochain signalement, il procédera à la verbalisation des propriétaires des chiens.
- Au lieu dit Aussagne, le procureur à été saisi suite à des dépôts de plaintes. La commune se remettra à la décision du procureur. (La première plainte a été classée sans suite, pour la deuxième, elle est en cours.)

CIMETIERE DE REIX : Un caveau est signalé en très mauvais état. La commune se charge de contacter le propriétaire ou les descendants de ce dernier.

Séance levée à 20h55

Le secrétaire de séance

Mr le Maire